202 ID: 064-216404772-20250929-D4225CLECT-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUŠQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s): M. COCARAT Jean Michel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Etait absent : M. COCARAT Jean Michel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul

Date convocation: 24 septembre 2025 - Date d'affichage: 24 septembre 2025

OBJET: APPROBATION DES RAPPORTS N° 1 ET 2 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE **D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE- NOMENCLATURE 5.7**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 31 juillet 2020, fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 2 juin 2025 actualisant la liste des membres de la CLECT;

Vu les rapports n° 1 et 2 établis par la CLECT du 17 septembre 2025 et portant sur les évaluations de transferts de charges relatifs respectivement aux zones d'activités économiques (ZAE) et voiries d'intérêt communautaire (VIC) :

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

- APPROUVE les rapports n° 1 et 2 de la CLECT du 17 septembre 2025 tels que présentés en annexe ;
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.

Nombre de membres en exercice: 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR: 15 CONTRE: ABSTENTION:

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 13/10/2025 Et après transmission en sous-préfecture le 13/10/ 2025

